



MUNICIPALITÉ D'UPTON

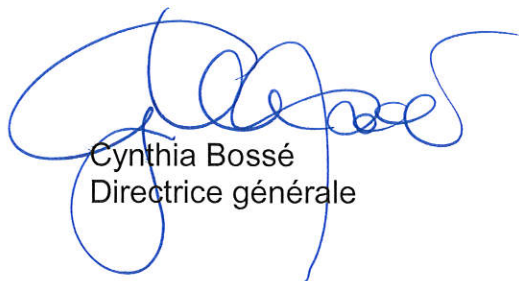
AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-275

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal a adopté à la séance du 1^{er} mars 2016, le règlement numéro 2016-275 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 124 079 \$ et une dépense de 248 159 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du rang Saint-Édouard ».
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 26 avril 2016.
3. Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 2^e jour du mois de mai de l'an 2016.



Cynthia Bossé
Directrice générale